



Procès verbal du conseil d'Administration du lycée David d'Angers
du mardi 7 septembre 2021

Le Proviseur

Affaire suivie par :

Présents, Absents Excusés : Voir liste d'émargement jointe

Téléphone
02.41.88.49.61

Fax
02.41.86.83.44

Courriel
Ce.0490001K@ac-nantes.fr

1, rue Paul Langevin
BP 63504
49035 ANGERS CEDEX
01

Le quorum étant atteint, le conseil est déclaré ouvert à 18h20 par Monsieur le Proviseur.

Rappel de l'ordre du jour :

- DBM pour vote n° 7
- Contrat à la société ARD
- Tarif divers 2022
- Tarif internat 2022
- Tarif des locations 2022
- Tarif des prestations exceptionnelles 2022
- Convention INTENSO

Madame Moreau, représentante des enseignants, intervient pour expliquer que le collège des enseignants souhaiterait soumettre au vote la lecture de la question posée concernant les heures supprimées dans certaines matières à la rentrée 2021. Monsieur le Proviseur avait annoncé par mail que cette question serait traitée au prochain CA du 5 octobre. Monsieur le Proviseur promet que la question sera abordée en fin de séance mais la réponse manquera de précision car elle n'a pas été suffisamment préparée.

L'ordre du jour est adopté par 20 voix à l'unanimité.

1- Approbation du Procès-verbal du CA du 24/06/2021

Adopté par 20 voix à l'unanimité

2- Présentation du plan de continuité pédagogique :

Monsieur Carbonnier, Proviseur, explique que le CA a été réuni si tôt dans l'année scolaire pour adopter ce plan de continuité pédagogique. Lors du CHSCT du 28 septembre 2021 des informations seront données sur l'état sanitaire du lycée et un protocole sera présenté. On mentionnera le matériel acquis, notamment le détecteur de CO2 offert par la Région et installé au CDI. Un bilan du nombre de vaccinés volontaires sera fait.

Monsieur Jannièrre, Proviseur adjoint, estime que le plan de continuité pédagogique est un protocole simple, composé de deux points : l'évaluation et les cours à distance en cas de retour à un niveau d'alerte rouge.

La stratégie concernant l'évaluation n'est pas seulement liée à la situation sanitaire mais consiste à protéger les 99,9% d'élèves qui jouent le jeu de la présence aux évaluations. Lors d'un rattrapage de devoir, si l'élève est à nouveau absent, il devra fournir un justificatif valable, un mot signé des parents ne sera pas recevable.

Le deuxième réfectoire installé dans le gymnase étant encore en service, l'enseignement sera 100% en présentiel même en cas de niveaux d'alerte jaune et orange. Pour gérer les cas contacts non vaccinés, la documentation liée au cours sera déposée sur Pronote. Une attestation sur l'honneur suffit pour prouver que l'élève a une vaccination complète.

Pour l'instant, le taux de couverture vaccinale des élèves de la Cité scolaire n'est pas connu. Lors de l'enquête distribuée à la rentrée, seuls trois collégiens et deux lycéens ont déclaré qu'ils souhaitaient bénéficier d'une éventuelle vaccination organisée dans l'établissement. À ce jour, seuls deux courriers de parents mécontents de cette enquête sont parvenus à Monsieur Carbonnier et Monsieur Jannière. Ces chiffres évolueront peut-être d'ici au CHS prévu le 28/09.

En cas d'alerte rouge, le lycée fonctionnera en jauge à 50%.

Le LNC et la MLDS, au vu de leurs petits effectifs, fonctionneront normalement même au niveau d'alerte rouge.

Madame Lanaspèze, représentant les enseignants, prend la parole et s'interroge sur le choix de placer la question de l'évaluation dans un plan lié à la continuité pédagogique. Monsieur le Proviseur adjoint lui répond que la compression du temps de présence au lycée l'année dernière a poussé à insérer l'évaluation dans ce plan. Et cette année le Lycée sera vraisemblablement dans une des quatre couleurs du plan d'alerte.

Monsieur le Proviseur précise que le plan d'évaluation n'est pas le plan de continuité pédagogique qui a vocation à s'éteindre. Pour que les nouveaux arrivants découvrent le plan d'évaluation, un Vade-mecum en cours de réflexion est présenté aux membres du CA pour évaluer au mieux les élèves.

Monsieur le Proviseur adjoint ajoute que si l'on n'insère pas ce plan d'évaluation dans le Règlement Intérieur de l'établissement, il y aura peu de marge de manœuvre en cas de contestation. Il est proposé au vote aujourd'hui dans le plan de continuité pour qu'il soit voté.

Monsieur le Proviseur démontre que l'on ne veut pas changer le Règlement Intérieur car on ne sait pas quel sera le cours type ou le plan d'évaluation dans 10 ou 20 ans. Il est donc temporaire grâce à cette inclusion dans le plan de continuité.

Monsieur Cadière, un membre de la PEEP, renchérit sur les cas de contestation. Il serait très difficile de ne pas faire appliquer les règles de l'évaluation, si elles n'ont pas été votées.

Enfin, concernant l'enseignement à distance, Monsieur le proviseur adjoint donne un exemple d'organisation. Si un enseignant a un volume horaire de 5 heures par semaine, 1h30 de cours sera assurée en visioconférence, le restant des heures se matérialisera par le suivi pédagogique et échanges de mail entre élèves et professeur.

Des HSE pourront être débloquentes pour des heures de soutien à distance.

Monsieur le Proviseur informe que le plan de continuité est une recommandation du recteur pour protéger familles et enseignants.

Plan de continuité adopté par 21 voix, à l'unanimité

3- Décisions budgétaires modificatives pour information n° 7 :

Le gestionnaire Monsieur Decoux explique que la DBM numéro 7 est un prélèvement sur le fonds de roulement de 4500 euros. La chaufferie dysfonctionne régulièrement et la réparation incombe à l'établissement. C'est un problème de variateur électronique sur un brûleur.

Monsieur le Proviseur est heureux d'ajouter que les travaux sur le Portail d'entrée du lycée ont été effectués en temps et en heure.

DBM adopté par 20 voix, à l'unanimité

4- Présentation d'un contrat avec la société ARD :

Monsieur Decoux présente le contrat de maintenance pour la gestion du self et un abonnement temporaire pour une borne qui sera installée au niveau du gymnase transformé en réfectoire, cela facilitera le travail des agents qui pour l'instant reportent manuellement la déduction des repas sur les comptes des élèves.

Monsieur le Proviseur dit espérer que cette organisation qui permet au réfectoire d'être compatible avec l'alerte maximale sera temporaire.

Madame Moreau, représentant les enseignants, intervient pour demander si des purificateurs d'air sont envisagés dans ces points critiques.

Monsieur le Proviseur répond que pour purifier efficacement, il faut une machine avec un filtre capable de faire passer l'air cinq fois. La capacité d'aspiration est énorme mais il y aurait un problème de bruit et de compétences des installateurs.

Il précise qu'il a eu des inquiétudes pour le CDI, insuffisamment aéré naturellement. Un plan d'action est possible, avec la réouverture de certaines fenêtres. En attendant la jauge est restreinte pour le CDI. Monsieur le Proviseur nous informe qu'à ce jour il n'y a pas de demandes ou de commandes officielles.

Madame Constance Nebbula, Vice-présidente de la Région, intervient en expliquant que les organismes de santé ne sont pas convaincus de l'utilité du purificateur. Il est plutôt recommandé d'ouvrir les fenêtres. Certains établissements de la région ont demandé des capteurs de CO2. La Région a estimé le coût d'installation de purificateurs à 5 millions d'euros. Madame Nebbula considère que ce serait du gaspillage d'argent public pour artificialiser l'air. Elle ajoute que les Pays de la Loire est une région avec une population de moins de 20 ans parmi les plus vaccinées de France.

Monsieur Cadière, représentant de la PEEP, estime qu'il pourrait y avoir un problème de responsabilité si l'on installait des machines tant que ce n'est pas obligatoire. Laisser penser qu'un système plutôt qu'un autre est efficace au mépris des gestes barrières pourrait être contre-productif.

Monsieur le Proviseur précise que les tarifs sont exorbitants et le bruit proche des 63 décibels.

Paul Ruet, représentant des élèves, demande si l'organisation du réfectoire correspond à une jauge imposée ou si c'est une initiative du Lycée.

Monsieur le Proviseur explique que la jauge est une application à la lettre de la recommandation d'éviter de mélanger les niveaux.

Il y a aussi une aération mécanique grâce aux portes grandes ouvertes permettant aussi l'évacuation en cas d'incendie. Monsieur le Proviseur avoue en aparté que si tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des élèves et des personnels, il n'est pas sûr d'être totalement dans le respect de la sécurité mentale de chacun.

Renouvellement du contrat avec la société ARD voté par 19 voix, à l'unanimité

Contrat temporaire pour la restauration voté par 19 voix, à l'unanimité

5- Présentation des tarifs

Monsieur Decoux précise que l'augmentation des tarifs intervient chaque année.

Les nouveaux tarifs seront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022.

L'augmentation pour les élèves est d'1,19%. Elle tient compte de l'inflation qui est à 1,99%. L'inflation impacte l'énergie et les denrées.

Monsieur Decoux apporte quelques précisions quant aux tarifs de l'internat.

L'augmentation du coût journalier est de 1,60%. Il y aura aussi plus de jours d'ouverture en 2022.

Les tarifs pour les commensaux ont eux aussi augmenté.

Madame Schweitzer, représentant la ville d'Angers, demande s'il existe un document qui regroupe tous les tarifs avec les coûts correspondants pour informer les familles.

Monsieur Decoux répond en détaillant la répartition. Pour un repas de 4,25 euros 32% (internes) ou 20% (pour les Demi-pensionnaires) sont alloués aux charges communes (chauffage, eau), 22,5% sont donnés au FARPI qui est une contribution pour la rémunération des professionnels du self ; 1,25% est dédié au FCSH qui est un fonds ayant vocation à être redistribué. Le reste 56,25% sert à payer les denrées.

Madame Schweitzer réprecise sa question en demandant s'il existe un document stipulant le coût réel du repas et les subventions allouées.

Monsieur le Proviseur répond que l'on peut donner le tarif de ce que coûte ce qu'il y a dans l'assiette mais on n'a pas les chiffres de ce qu'il reste.

Monsieur Decoux poursuit en comparant la hausse de l'inflation qui est de 6,45% avec la hausse du ticket cantine qui est de 6,25% depuis l'année 2017.

Il fait ensuite la liste des tarifs divers dont le remplacement de la carte de cantine, les photocopies couleurs ou non, les dégradations.

Monsieur Decoux nous informe aussi que les tarifs de location des gymnases et de l'Odéon ont été réévalués.

Monsieur le Proviseur déclare que les conventions signées avec l'association Stage International de danse d'Angers qui intégrait les lieux pour un stage début juillet ne pourront être renouvelées dans les prochaines années. En effet, de gros travaux sont prévus dans l'établissement, notamment des travaux de restructuration pour l'accessibilité et le changement du lave-vaisselle du self. Il ne sera pas possible non plus d'accueillir l'organisation du SNU comme il était prévu.

Julien Ruet, représentant des élèves, s'interroge sur l'augmentation du coût de remplacement de la carte de self.

Monsieur Decoux répond que cette hausse correspond à celle du fournisseur mais aussi à la volonté de responsabiliser l'élève.

Le représentant des élèves lui demande s'il existe beaucoup de demandes de renouvellement de cartes.

Monsieur Decoux ne peut répondre avec exactitude car cela dépend des élèves. Certains peuvent en consommer trois par an et d'autres conserver la leur durant toute leur scolarité.

Adam Lestage, représentant les élèves, propose de réemployer les cartes que les Terminales n'utiliseront plus.

Monsieur Decoux lui répond qu'elles sont trop usées par garantir le bon fonctionnement de la carte. Puis il explique que si la carte est perdue elle doit être bloquée par l'intendance car c'est aussi un instrument de la sécurité de l'établissement.

Madame Lanaspèze, représentante des enseignants, évoque le problème du blocage de la carte pour les élèves délégués lors des conseils de classe.

Monsieur Decoux explique qu'il est trop difficile de faire du cas par cas pour la configuration des cartes.

Monsieur Auger, représentant de la FCPE, se demande si l'on a connaissance d'élèves qui se priveraient de repas pour des difficultés financières.

Monsieur le Proviseur explique qu'il a pour mission d'attribuer des fonds sociaux, il est éclairé par les travaux de l'assistante sociale. Il y a des familles dont la situation est compliquée, on peut donc être amené à aider des gens.

Monsieur Cadière, représentant de la PEEP, insiste sur la question primordiale de l'identification des familles nécessiteuses. Il n'existe pas de critères pour les identifier. Il est parfois difficile de distinguer des familles dans le besoin mais qui en apparence n'ont aucune difficulté. Il y a une réelle nécessité de ne pas hésiter à faire la demande d'aide. Il faudrait donc communiquer sur l'existence de ce fonds social. Il faut une communication au-delà du Règlement Intérieur et rassurer sur l'anonymat garanti.

Madame Rulence, représentante de la PEEP, propose de sensibiliser à ce problème les délégués de classe lors de leur formation.

Monsieur le Proviseur s'engage à faire une communication papier aux familles dans les mois qui viennent.

Monsieur Decoux informe que chaque année le fonds social du lycée est loin d'être consommé dans sa totalité.

Elsa Morel, représentant les élèves, se demande s'il a été envisagé de créer des tarifs selon les revenus des familles.

Monsieur Decoux répond que la Région Pays de la Loire ne le fait pas mais il est possible pour les familles d'abonder une caisse de solidarité. Puis il présente d'autres tarifs concernant les pauses café préparées pour les collectivités ou formations du Rectorat.

Les tarifs sont adoptés par 19 voix pour, à l'unanimité

6- Convention avec l'association INTENSO :

Monsieur le Proviseur explique que le lycée a été mis en contact avec l'association de chant choral par l'intermédiaire de Monsieur Plaçais, représentant des anciens élèves de

David d'Angers. L'établissement met à disposition à titre gracieux l'Odéon le lundi jusqu'à 20h. En contrepartie l'association s'engage à expliquer et présenter ce qu'est le chant choral. L'association sera aussi mise en relation avec l'Olda, Orchestre du lycée David d'Angers.

Monsieur le Proviseur se réjouit de la réouverture de l'atelier musique qui permettra à l'Olda de revenir dans le giron de l'Education Nationale.

Monsieur Plaçais intervient en disant que le chef de chœur est un ancien élève de David d'Angers.

Convention votée par 19 voix à l'unanimité

7- Questions diverses : modifications de la DHG pour l'année scolaire 2021/2022

Madame Moreau, représentant les enseignants, prend la parole et avertit que le ton rêche de la question qui va être lue est le reflet du mécontentement des collègues enseignants.

Monsieur le Proviseur estime qu'il n'y a pas de censure.

Madame Moreau lit la question portant sur les modifications de répartitions d'horaires et révisions de service apportées pendant l'été, ayant pour conséquence la dégradation des conditions de travail avec le gonflement des effectifs dans plusieurs matières.

Monsieur le Proviseur répond que lors du prochain CA du 5 octobre le point sera fait sur ces modifications. Il dit avec clarté mais sans véhémence qu'il a rappelé lors du CA du 24 juin que la répartition n'était pas finie, qu'il y aurait des modifications et que tout était en mouvement. Le procès-verbal du dernier CA en est la preuve.

Il donne l'exemple de l'anglais en seconde. Le même nombre d'élèves avait été calculé mais en 2021/2022, le nombre d'élèves est plus élevé. On se retrouvait avec 30 élèves par groupe en classe. Il fallait donc réaffecter. Ensuite, un engagement avait été pris auprès des enseignants d'Histoire-Géographie qui ne souhaitent pas avoir trop d'heures supplémentaires. Il fallait donc créer un BMP. Monsieur Le Proviseur explique que s'ajoute à cela le financement des heures d'option sur les moyens propres. Selon lui, il ne faudrait pas oublier sa prise de risque, car l'ordre clair du recteur est d'appliquer la règle des trois heures de latin par exemple. Si on pense au contrat du plan d'évaluation, il pourrait y avoir contestation d'un parent qui dirait « mais mon fils n'a eu que 2 heures de grec par semaine ». Dès l'année prochaine, le Lycée repartira à horaire plein, il faudra être dans le respect de ce qui est écrit.

Madame Moreau répond que le travail effectué collectivement peut changer parfois mais ici on est surpris de la méthode.

Monsieur le Proviseur assure qu'au prochain CA, tout sera affiché. Il précise d'ailleurs que la personne concernée par les changements en spécialité SVT ainsi que le coordinateur de la matière ont été appelés. Il ne pouvait pas réunir les collègues de l'équipe un 17 juillet.

Madame Moreau suggère que d'habitude le dernier CA est plus tardif.

Monsieur le Proviseur rétorque que même un CA réuni le 15 juillet n'aurait pas toutes les informations car certaines affectations d'élèves sont tardives.

Madame Moreau évoque un ressenti de distorsion et des modalités de fonctionnement différentes qui sont récentes.

Monsieur le Proviseur se défend en disant que ce n'est pas son fonctionnement. En tous cas une réponse de qualité ne peut être offerte ce jour mais le sera le 5 octobre.

Monsieur Cadière intervient en expliquant que le mécontentement ne lui est pas très clair. Si c'est sur la forme, cela se règlera aisément, si c'est sur le fond, il faudra qu'il y ait des débats.

Monsieur le Proviseur explique que selon les accords du mois de février, la question s'était posée sur « comment nous dépenserions les heures ». Il donne l'exemple des 4h de français et de mathématiques en Seconde, qui sont réparties en 3h en classes entières plus 1 en groupes. Cela équivaut aux 9 heures d'une option. En maths il n'est pas tenu de dédoubler. S'il était dans son rôle, il demanderait à l'équipe « qu'est-ce que vous en faites ? ». Dans l'autoévaluation, on demanderait aux successeurs ce qu'ils font des moyens.

Monsieur le Proviseur prévient que pour la prochaine DHG il proposera un squelette nu et les équipes feront leurs choix. Et alors, on supprimera quoi ?

Madame Moreau rappelle que par le passé il arrivait d'obtenir plus d'heures auprès du DASEN.

Monsieur le Proviseur lui rétorque que c'est une légende et que la redistribution n'existe pas.

Madame Moreau suggère de se re-questionner sur l'affectation des heures.

Monsieur le Proviseur explique que les moyens sont calculés à la structure. La lettre du recteur stipulant qu'il ne fallait pas ouvrir de groupes à moins de douze élèves avait été lue pendant le CA. Concernant le groupe de 27 élèves au lieu de 24 en Sciences-Physiques, effectif impliquant l'impossibilité des manipulations, il s'agit sûrement d'un incident. Un éclaircissement sera donné au prochain CA. Il précise toutefois que la manipulation en Sciences-Physiques n'est pas une demande officielle des IPR.

Julien Ruet, représentant les élèves, déclare que l'on peut se rendre compte en tant qu'élève de la dégradation de l'enseignement. Sa classe de Terminale par exemple ne pourra manipuler en enseignement scientifique cette année à cause de l'effectif trop important de son groupe.

Monsieur le Proviseur estime qu'un groupe à 27 est un incident, les autres groupes sont à 24, il ne faut donc pas en faire une généralité.

Paul Ruet, représentant des élèves, demande si cela pourra changer l'an prochain.

Monsieur le Proviseur répond que l'équipe pédagogique devra se questionner sur l'allocation des heures. Il préfère que les groupes de langues reviennent à 24.

Madame Lanaspèze, représentant les enseignants, invoque une situation sévère. Cela impliquera la mise en concurrence des disciplines. Elle remarque que c'est une conséquence directe de la Réforme.

Monsieur le Proviseur démontre que son rôle est celui de modérateur. Il prend l'exemple de l'allemand ayant peu d'effectifs. Il faudra se demander ce que l'on fait de ces heures.

On sera dans une série d'écueils et de choix mais on pourra travailler ensemble.

Madame Duran, représentant les enseignants, insiste sur le fait que l'on ne peut que constater une dégradation des conditions d'enseignement due au nombre croissant des effectifs.

Monsieur Cadière, représentant de la PEEP, propose de s'intéresser à ce qui se passe dans les autres établissements. L'affectation des heures est-elle différente entre établissements ? Il faudrait une étude comparative pour savoir comment est traité le lycée David d'Angers. Est-ce un problème de méthode, de fond ou ce type de fonctionnement est généralisé ?

Madame Rulence, représentant la PEEP, demande si c'est dû à une question démographique.

On lui répond que c'est dû à la réforme. Monsieur le Proviseur estime qu'il y a peu de marge de manœuvre.

La séance est déclarée close par Monsieur le proviseur à 20 heures 40 environ.

La secrétaire, Le Président,

Tiphaine Bougeard Monsieur le Proviseur Patrick Carbonnier

La secrétaire,
Mme BOUGEARD Tiphaine

Le Président,